Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 56/2008

OBJET :	OPPOSITION À L'ÉLABORATION UNILATÉRALE PAR LE GOUVERNEMENT DE NOUVELLES INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION
PROPOSEUR(E) :	Tyrone McNeil, mandataire, Première Nation de Seabird Island, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Marianna Couchie, Chef, Première Nation de Nippissing, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. L'éducation et l'apprentissage permanent constituent un droit inhérent et issu de traités pour toutes les Premières Nations;

B. Les Premières Nations font preuve d'un niveau élevé de responsabilisation vis-à-vis des étudiants, des parents, des communautés et des organismes de financement en ce qui concerne les programmes et services éducatifs;

C. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a récemment annoncé deux nouvelles initiatives intitulées *Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations* (PRSEPN) et *Programme de partenariat avec les Premières Nations* (PPPN);

D. Ces programmes ont été élaborés sans consulter les Premières Nations;

E. Ces nouvelles initiatives ne tiennent pas compte du sous-financement actuel des systèmes et activités scolaires des Premières Nations;

F. Le PRSEPN et le PPPN reposent sur un processus fragmenté, normatif et compétitif axé sur des propositions;

G. Le processus compétitif actuel axé sur des propositions peut obliger les Premières Nations à solliciter des ressources sous la contrainte.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appuient la responsabilisation en matière d'apprentissage permanent, tel qu'élaboré et approuvé par les communautés des Premières Nations.

2. Les Chefs en assemblée s'opposent aux directives concernant le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (PRSEPN) et le Programme de partenariat avec les Premières Nations (PPPN), telles qu'élaborées par AINC.

3. Les Chefs en assemblée appellent AINC à collaborer immédiatement avec l'APN en vue d'élaborer et mettre en œuvre un processus approfondi de consultations visant de nouvelles directives qui répondent aux besoins des apprenants des Premières Nations en ce qui concerne le PRSEPN et le PPPN, et demandent qu'un nouveau financement, distinct de celui des programmes, soit déterminé aux fins de cette activité.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL